

PIPELINE SAINT-LAURENT

AVIS DE PROJET



FÉVRIER 2005

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	ii
1. INTRODUCTION.....	1
2. PROMOTEUR.....	1
3. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR.....	2
4. TITRE DU PROJET	3
5. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
6. LOCALISATION DU PROJET	4
7. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET.....	6
8. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS.....	6
9. DESCRIPTION DU MILIEU ET DES PRINCIPALES CONTRAINTES	7
10. PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS APPRÉHENDÉES.....	9
10.1 Ressource sol.....	9
10.2 Ressource eau.....	10
10.3 Ressource air.....	11
10.4 Ressources biologiques.....	11
10.5 Aspects socio-économiques	12
10.6 Synthèse des impacts.....	14
11. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET ET COÛTS	14
12. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	14
13. MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE	14
14. CERTIFICAT RELATIF À L'AVIS DE PROJET.....	15

ANNEXE

Annexe A : Procuration

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Zone à l'étude et corridors potentiels 5

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue un avis de projet pour le plan mis de l'avant par la compagnie Ultramar Ltée visant à transporter des produits pétroliers raffinés à basse tension de vapeur de ses installations de Lévis (raffinerie Jean-Gaulin) vers son centre de distribution localisé à Montréal-Est. Ce document s'inscrit dans une démarche de demande d'autorisations en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale du Canada*.

Le projet « Pipeline Saint-Laurent » consiste à construire un pipeline ainsi que deux stations de pompage entre la raffinerie d'Ultramar à Lévis et son centre de distribution de Montréal-Est. En plus de la construction de ces installations et des structures connexes hors sol (vannes de sectionnement et gares de raclage), des modifications et/ou ajouts d'équipements seront requis à la fois aux installations d'Ultramar à Lévis et à Montréal-Est.

Les renseignements généraux relatifs entre autres, au promoteur, aux caractéristiques techniques du projet et aux conséquences appréhendées qu'aura ce dernier sur l'environnement sont présentés ci-après. Enfin, mentionnons que la consultation et l'information des populations touchées par le projet revêtent pour le promoteur une place importante et qu'une attention soutenue y sera donc apportée.

2. PROMOTEUR

La compagnie Ultramar Ltée agira comme promoteur du présent projet. Ultramar est une filiale en propriété exclusive de Valero Energy Corporation (Valero). Cette dernière compte quinze raffineries au Canada, aux États-Unis et aux Caraïbes d'une capacité de production totale de plus de 2 400 000 barils par jour. Elle compte également environ 4 500 points de vente affichant l'une des marques suivantes, soit : Ultramar, Sergaz, Valero, Diamond Shamrock et Beacon.

La personne responsable de la coordination et de la direction du projet chez Ultramar sera M. Louis Bergeron, directeur principal, Développement des affaires et Gestion des terminaux, alors que M. Bruno St-Laurent, consultant, sera l'agent de liaison attitré au

projet pour les communications avec les autorités réglementaires. Toutes les communications relatives au présent avis de projet en vue de l'obtention de ces autorisations pourront être transmises aux coordonnées suivantes :

Ultramar Ltée
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3L3

M. Louis Bergeron
Téléphone : (514) 499-6069
Télécopieur : (514) 499-6432
Courriel : louis_bergeron@ultramar.ca

M. Bruno St-Laurent
Téléphone : (514) 499-6227
Télécopieur : (514) 499-6432
Courriel : bruno_st-laurent@ultramar.ca

3. CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR

La firme Groupe Conseil UDA inc. (UDA) a été mandatée pour participer à l'élaboration du projet et à la présentation des demandes de permis et d'autorisations nécessaires sur le plan environnemental pour la réalisation du projet de pipeline entre Lévis et Montréal.

UDA est une firme spécialisée en environnement, en agriculture et en foresterie. Le responsable du projet sera M. Pierre-Yves Michon, ingénieur forestier. Il sera possible de le rejoindre aux coordonnées suivantes :

Groupe Conseil UDA inc.
426, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec)
J0H 2G0
Téléphone : (450) 584-2207
Télécopieur : (450) 584-2523
Courriel : pymichon@udainc.com

Une procuration autorisant UDA à déposer les documents nécessaires à l'obtention de ces diverses autorisations est fournie à l'annexe A.

4. TITRE DU PROJET

Le projet faisant l'objet du présent avis porte le nom de « Pipeline Saint-Laurent ».

5. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Suite aux récents investissements à la raffinerie et à l'augmentation de la demande dans les marchés desservis par le terminal de Montréal-Est, la quantité de produits raffinés à basse tension de vapeur devant être acheminée vers ce centre de distribution augmente et devrait se situer à 100 000 barils par jour d'ici quelques années.

Depuis 1996, Ultramar transporte la majorité de ses produits raffinés à son terminal de Montréal-Est par train-bloc et ce, à une cadence d'environ sept convois par semaine. L'augmentation prévue au niveau de la production ainsi que les occasions d'affaires à Montréal et dans l'est de l'Ontario pourraient nécessiter une augmentation significative du trafic ferroviaire. Des modifications aux installations de chargement et de déchargement seront aussi requises.

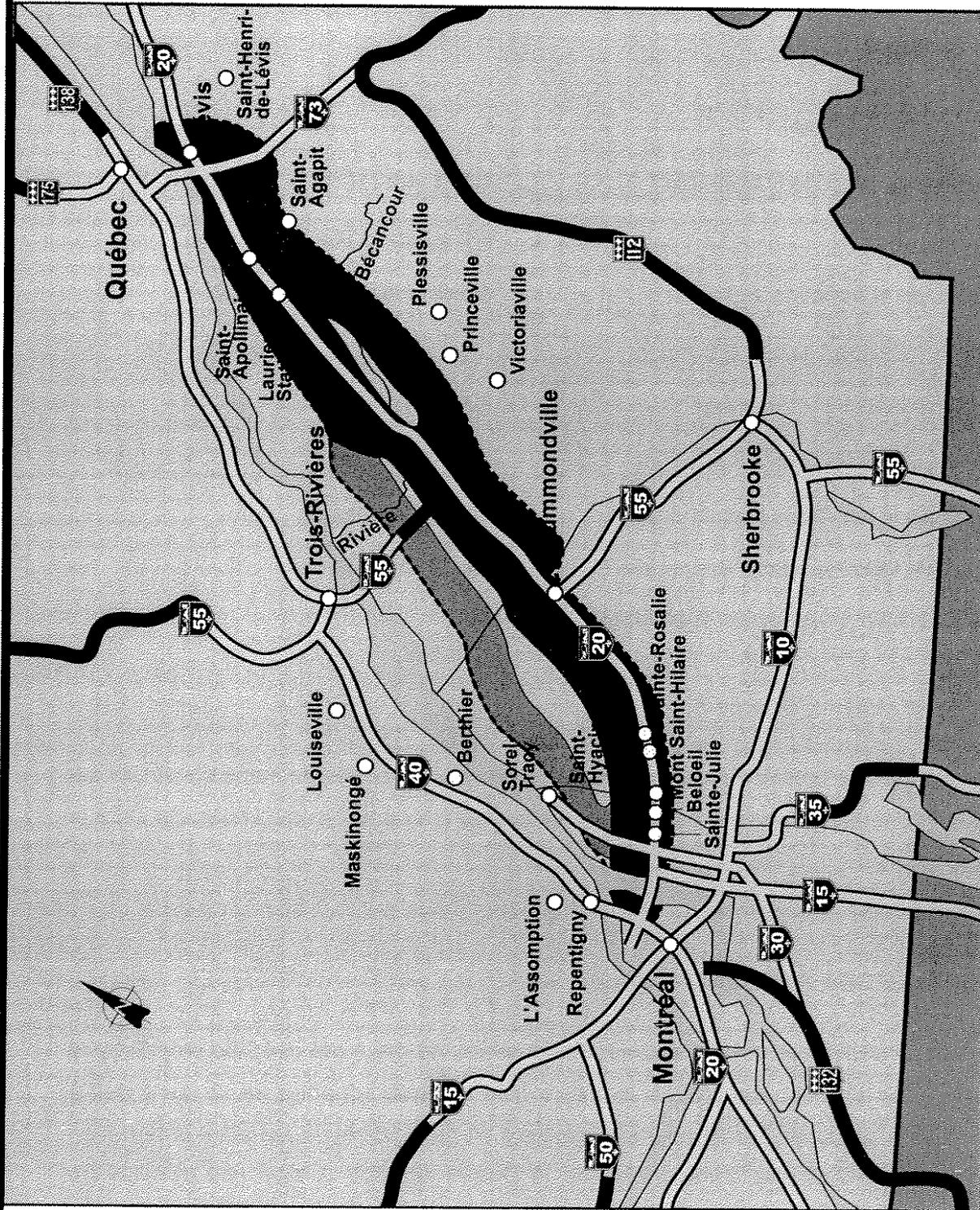
La construction d'un pipeline entre Lévis et Montréal permettrait à Ultramar d'ajouter de la souplesse à ses expéditions de produits finis et ainsi être moins tributaire des mauvaises conditions météorologiques et des problèmes techniques possibles avec

l'un ou l'autre des moyens de transport actuellement utilisés par la raffinerie soit le train-bloc, le navire et le camion-citerne. Ceci permettrait à Ultramar de réduire, entre autres, les volumes transportés par train-bloc tout en bénéficiant d'un système de transport sécuritaire, efficace, fiable et respectueux de l'environnement. Les coûts d'un tel pipeline sont estimés actuellement à plus de 200 M \$, dont une partie importante sera réinvestie dans l'économie locale par la création de quelque 2 000 emplois temporaires directs et indirects lors de la construction.

6. LOCALISATION DU PROJET

Au début des années 1990, la compagnie Pipeline Interprovincial (Québec) inc. (IPL Québec), maintenant Enbridge, avait réalisé diverses démarches visant à transporter par pipeline les produits raffinés à basse tension de vapeur d'Ultramar entre Saint-Romuald et Montréal-Est. À ce moment, la rive sud du fleuve Saint-Laurent avait été retenue pour l'implantation du pipeline. Divers scénarios avaient été étudiés pour retenir un tracé privilégié qui incluait notamment la construction d'un nouveau pipeline (273,1 mm/10" de diamètre), l'utilisation de conduites existantes (219,1 mm/8" de diamètre) et l'implantation de stations de pompage pour répondre aux besoins de l'époque.

Ultramar considère que la rive sud du fleuve Saint-Laurent constitue toujours la rive à privilégier pour la construction d'un pipeline entre Lévis et Montréal. Dans la zone d'étude projetée, le promoteur prévoit évaluer trois corridors dont un longeant principalement l'autoroute 20 entre Laurier-Station et Boucherville (corridor « Autoroute »), un deuxième corridor longeant des lignes de transport d'électricité entre Saint-Agapit et Drummondville (corridor « Lignes électriques ») et un troisième corridor situé dans l'axe Villeroy/Saint-David-d'Yamaska/Varenes (corridor « Nord »). La figure 1 situe les corridors en question. Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact, les corridors proposés feront l'objet d'une comparaison sous plusieurs aspects pour retenir un corridor préférentiel. Par la suite, des variantes de tracé seront élaborées et comparées pour finalement sélectionner un tracé privilégié qui lui fera l'objet d'une étude détaillée des impacts anticipés. Des mesures d'atténuation seront également proposées dans le cadre de l'analyse des impacts.



- Légende :**
- Zone à l'étude
 - Corridor « Autoroute »
 - Corridor « Lignes électriques »
 - Corridor « Nord »

Préparé par :	Pierre-Yves Michon, ing. f.
Dessiné par :	Patrick Gravel, dess.
Vérifié par :	Pierre-Yves Michon, ing. f.
Fichier :	3325de01.dwg
Dossier :	04-3325-02
Figure :	1
Echelle approx. :	Aucune
Date :	05-02-14

Projet :	PIPELINE SAINT-LAURENT
Titre :	Zone à l'étude et corridors potentiels
Référence :	Carte routière



Grande Conseil UDA inc.
Agriculture, foresterie et environnement

7. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Selon les études réalisées à ce jour, les caractéristiques techniques du projet seraient les suivantes :

Nombre de conduites :	1
Diamètre extérieur de la conduite :	406,4 mm (16")
Longueur totale :	entre 235 et 255 km
Matériau de la conduite :	acier de nuance 359 ou 414
Épaisseur de paroi de la conduite	entre 6,26 et 7,22 mm
Pression maximale d'opération :	10 200 kPa
Pression minimale d'essai :	13 000 kPa
Largeur de la servitude permanente :	env. 23 mètres
Largeur de l'aire de travail temporaire :	env. 10 mètres
Aires de travail supplémentaires de part et d'autre des obstacles à franchir :	à définir
Nombre de stations de pompage :	2

Pour maintenir la pression requise, la première station de pompage serait construite sur la propriété de la raffinerie et une seconde station de pompage serait implantée dans la région de Drummondville.

8. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

La politique d'Ultramar est de négocier des ententes de gré à gré avec les propriétaires terriens. Une attention particulière leur sera bien entendu apportée en ce qui a trait à l'information. Ils constitueront pour le promoteur un public cible de première importance dans l'ensemble de ses communications. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire la liste des terrains qui seront touchés par le projet, compte tenu que le choix du tracé n'est pas arrêté. Toutefois, quelque 1 000 propriétés pourraient être touchées par le pipeline projeté. Ultramar entend négocier éventuellement des servitudes de droit de

passage et/ou autorisations pour la conduite. Le terrain requis pour l'implantation de la station de pompage intermédiaire proposée dans le cadre du présent projet sera acquis par Ultramar. Les terrains identifiés pour l'implantation de futures stations de pompage pourraient également faire l'objet d'une acquisition par Ultramar.

9. DESCRIPTION DU MILIEU ET DES PRINCIPALES CONTRAINTES

La zone à l'étude peut être divisée en trois parties présentant des similarités sur les plans de la topographie, du couvert végétal et l'utilisation du territoire.

La première partie est comprise entre la raffinerie d'Ultramar à Lévis et l'axe de l'autoroute 73. C'est un milieu principalement urbain dans lequel se trouvent des développements résidentiels en pleine expansion, des parcs industriels et commerciaux. Ce milieu est entrecoupé de lignes de transport d'électricité, de voies ferrées et de routes, imposant autant de limites et de contraintes au développement de la région. Ce secteur est de plus traversé par les rivières Etchemin et Chaudière, alors que la topographie est généralement plane. Les dépôts de surface sont constitués de sable et d'argile reposant sur une roche-mère située à faible profondeur à quelques endroits. Le terrain est généralement rocheux dans la partie nord de ce secteur. Les terres cultivées sont entrecoupées de terres en friche et de peuplements boisés de qualité variable.

Le secteur situé entre l'autoroute 73 et la municipalité de Sainte-Eulalie est majoritairement forestier. Les principaux cours d'eau dans ce secteur sont la rivière Beaurivage à l'est et la rivière Bécancour à l'ouest. Les sols de la région sont principalement sableux avec inclusions argileuses. Les principales infrastructures linéaires rencontrées sont : l'autoroute 20, la voie ferrée du Canadien National, une seconde voie ferrée (actuellement démantelée et qui reliait antérieurement Saint-Rédempteur à Richmond) et des lignes de transport d'électricité. On retrouve aux abords de l'autoroute 20 plusieurs parcs commerciaux et industriels dont ceux de Saint-Nicolas, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire et Laurier-Station. Mises à part les agglomérations urbaines mentionnées précédemment, c'est une région faiblement peuplée.

Le dernier secteur s'étend de Sainte-Eulalie à Montréal-Est. On y retrouve plusieurs cours d'eau importants, entre autres, la rivière Saint-François à Drummondville, la rivière Yamaska à Saint-Hyacinthe, la rivière Richelieu à Beloeil et le fleuve Saint-Laurent entre Boucherville et Montréal-Est. Les infrastructures linéaires retrouvées dans ce secteur sont la voie ferrée du Canadien National, des lignes de transport d'électricité d'Hydro-Québec et l'autoroute 20. On y retrouve deux réseaux de pipeline transportant des produits pétroliers, soit le réseau de la compagnie Esso (entre Montréal-Est et Drummondville) et le réseau de la compagnie Pipe-lines Montréal Ltée dans l'axe Montréal-Est/Sainte-Julie. Ce dernier secteur est relativement plat, majoritairement cultivé et entrecoupé de plusieurs massifs boisés isolés. L'agriculture varie de moyennement intensive à très intensive selon les secteurs. Les sols sont plus ou moins pierreux dans la partie est, mais deviennent de plus en plus profonds et argileux à mesure que l'on se dirige vers l'ouest.

Éléments particuliers

Les données colligées jusqu'à maintenant permettent d'identifier un certain nombre d'éléments particuliers qui feront l'objet d'évaluations diverses plus poussées dans le cadre de l'étude de corridors, des études de variantes de tracé et de tracé à être réalisées et de la consultation également à être réalisée auprès des divers responsables de l'aménagement du territoire et de la population en général. Les principaux éléments identifiés sont présentés ci-après en partant de Lévis vers Montréal-Est :

- le parc de la rivière Etchemin
- la traversée de la rivière Etchemin
- les périmètres urbains situés à l'est de la rivière Chaudière
- la traversée de la rivière Chaudière
- les périmètres urbains des anciennes municipalités de Saint-Étienne-de-Lauzon, de Saint-Rédempteur et de Saint-Nicolas
- la traversée de la rivière Beaurivage
- les habitats propices aux ongulés, les milieux humides et des érablières entre la rivière Chaudière et Sainte-Eulalie
- les traversées des rivières Henri, du Chêne, Bécancour et Nicolet
- la présence d'un milieu humide important à l'ouest de la rivière Nicolet
- la présence d'érablières entre la rivière Nicolet et la rivière Saint-François
- la traversée des rivières Nicolet Sud-Ouest et Saint-François

- l'agglomération de Drummondville
- la présence d'un milieu naturel d'intérêt au nord de Drummondville
- la présence d'érablières isolées ou en massifs entre Drummondville et le fleuve Saint-Laurent
- le passage dans des terres agricoles de haut potentiel et cultivées intensivement entre Saint-Simon (à l'est de Saint-Hyacinthe) et le fleuve Saint-Laurent
- la traversée de la rivière Yamaska
- l'agglomération de Saint-Hyacinthe
- la traversée de la rivière Richelieu
- le développement commercial et industriel le long de l'autoroute 20 entre la rivière Richelieu et le fleuve Saint-Laurent
- la présence du Bois de Saint-Amable et du Bois de Verchères reconnus comme ensembles naturels d'intérêt
- l'agglomération de Sainte-Julie
- la traversée du fleuve Saint-Laurent
- le parc national des Îles-de-Boucherville.

Ces éléments particuliers nécessiteront soit des ajustements au niveau du tracé, des aménagements spéciaux et/ou la mise en place de mesures spécifiques d'atténuation. Ces éléments seront traités dans l'étude d'impact sur l'environnement à être déposée.

10. PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS APPRÉHENDÉES

Les répercussions du projet sur les milieux physique, naturel et humain, y compris les impacts de la construction du pipeline, seront identifiées et abordées dans le cadre de l'étude d'impact à être réalisée. Les principales répercussions appréhendées par la réalisation du projet sont présentées ci-après.

10.1 Ressource sol

Le pipeline proposé nécessitera la construction d'installations hors sol sur le site même de la raffinerie d'Ultramar à Lévis ainsi que sur un terrain en location, localisé à proximité du quai d'Ultramar et appartenant au Port de Montréal. Ces terrains sont déjà utilisés à des fins industrielles. Les structures hors sol seront limitées entre Lévis et Montréal-Est. Il s'agit de vannes de sectionnement situées à intervalles réguliers le long du pipeline (une vingtaine de vannes) et de cinq gares de raclage pour permettre l'inspection interne du pipeline. Une station de pompage est également prévue entre Lévis et Montréal-Est. Une superficie

d'environ 5 600 m² sera alors requise et ne pourra servir à d'autres fins. Mis à part ces installations ponctuelles, l'implantation et l'exploitation n'entraîneront pas de perte de sol.

Dans le cas des milieux cultivés où la protection des sols revêt une grande importance, la construction du pipeline empêchera toute culture sur la servitude permanente et les aires de travail temporaires pendant la construction et possiblement l'année suivante pour certains secteurs. Règle générale, il est possible de réhabiliter la zone de travail à l'intérieur d'une période relativement courte. Toute perte de récoltes sera compensée par Ultramar qui mettra de l'avant toutes les mesures raisonnables pour préserver les sols et les infrastructures propres à l'exploitation des fermes. Des mesures d'atténuation générales et spécifiques seront prescrites afin de tenir compte de la protection du milieu cultivé et de ses sols.

Les zones à risques d'érosion traversées par le pipeline proposé feront l'objet de mesures spécifiques d'atténuation afin de limiter ou d'éviter tout impact sur ces milieux.

10.2 Ressource eau

Eaux souterraines

Il est anticipé que les travaux de construction n'auront pas d'impact sur la nappe phréatique. Une attention spéciale sera toutefois portée en cours de planification et de réalisation des travaux d'excavation afin de préserver l'intégrité de la nappe phréatique et des puits d'approvisionnement en eau potable.

L'étude d'impact identifiera, suite à des études détaillées réalisées au besoin, les mesures à mettre en place pour prévenir tout impact sur la nappe d'eau souterraine du secteur avoisinant le projet.

Eaux de surface

Les travaux de construction et les installations prévues seront planifiés de façon à maintenir en tout temps le drainage de surface. Les sources potentielles pouvant causer un impact sur les eaux de surface et les mesures à mettre en place seront identifiées dans l'étude d'impact.

Peu ou pas d'impacts résiduels sont à prévoir quant à la ressource eau à ce stade-ci du projet.

10.3 Ressource air

Poussière

La présence de poussières lors de la construction est susceptible de modifier les conditions d'air ambiant. Les sources potentielles de poussières dans l'air ambiant pour un tel projet sont, règle générale, bien connues ainsi que les mesures correctrices à apporter. Les sources potentielles de poussières seront identifiées dans l'étude d'impact ainsi que les actions correctrices à appliquer en cas de tels événements.

Si des mesures adéquates sont mises en place, aucun effet négatif relié à la poussière n'est à envisager dans le cadre de la réalisation des travaux.

10.4 Ressources biologiques

Végétation et faune

La construction du pipeline entraînera le déboisement de la servitude permanente sur 23 mètres de largeur et possiblement d'une aire temporaire sur 10 mètres de largeur, ainsi qu'une perte potentielle d'habitats. Les répercussions associées au déboisement sont généralement atténuées lorsque la servitude est adjacente aux corridors existants tels qu'autoroutes, lignes

électriques, voies ferrées ou pipelines existants. De façon à limiter les impacts sur ce milieu, il sera possible d'ajuster le tracé et/ou de réduire la largeur de la servitude autant que faire se peut pour tenir compte d'éléments particuliers tels que les habitats fauniques, les érablières et tout autre boisé d'intérêt. Ces éléments particuliers seront identifiés dans le cadre de l'étude d'impact et les mesures d'atténuation à mettre en place seront spécifiées.

Cours d'eau

Le pipeline devra traverser certains cours d'eau importants dont les principaux sont : le fleuve Saint-Laurent et les rivières Etchemin, Chaudière, Beaurivage, Bécancour, Nicolet, Nicolet Sud-Ouest, Saint-François, Yamaska et Richelieu. De façon à limiter les impacts sur ces milieux et la faune présente, Ultramar étudiera la possibilité de franchir ceux-ci par forage directionnel et envisage la possibilité d'utiliser une ou des conduites existantes pour la traversée du fleuve. Quant aux autres cours d'eau sensibles, il est prévu d'effectuer les travaux en dehors des périodes propices à la reproduction et l'alevinage. Les cours d'eau importants et/ou sensibles seront identifiés et feront l'objet d'études détaillées dans le cadre de l'étude d'impact et les mesures à mettre en place seront précisées.

10.5 Aspects socio-économiques

Il est prévu que l'ensemble des travaux de construction et d'exploitation n'aura que très peu ou aucun effet négatif significatif en ce qui a trait aux aspects socio-économiques et que les travaux de construction auront même des retombées intéressantes au niveau des économies locales.

Périmètres urbains

En milieux urbain et semi-urbain, le pipeline sera situé de préférence à la limite ou à bonne distance des périmètres des villes afin de réduire l'impact qu'il pourra avoir sur le développement urbain. La consultation qui sera menée

auprès des administrations municipales permettra de localiser le pipeline à un endroit qui aura un impact minimal sur le milieu environnant.

Accès et circulation routière

Les infrastructures routières nécessaires à l'accès aux sites de travaux sont déjà existantes et aucune augmentation significative du trafic routier n'est à prévoir.

Niveau sonore

Les activités de construction impliquant des équipements lourds, des déplacements de véhicules de construction par exemple, peuvent augmenter le niveau de bruit dans le milieu environnant. Les mesures d'atténuation reliées au contrôle du bruit sont bien connues et permettent généralement de maintenir des niveaux sonores acceptables.

Les sources potentielles de bruit lors de la construction et de l'exploitation du pipeline seront évaluées dans l'étude d'impact et les mesures d'atténuation requises seront indiquées s'il y a lieu. Il faut toutefois rappeler que les installations et les travaux seront situés majoritairement à bonne distance des résidences.

Retombées économiques

La construction du pipeline projeté aura des retombées intéressantes sur l'économie locale. Une bonne partie des investissements prévus pour la réalisation du projet sera engagée dans l'achat du matériel et de services en plus de créer environ 2 000 emplois temporaires directs et indirects durant les travaux.

10.6 Synthèse des impacts

La plupart des effets potentiels sur les ressources eau, sol et air ainsi que sur le milieu ambiant seront mineurs et de courte durée (limités à la période de construction). Les projets similaires réalisés par le passé ont démontré qu'il est possible d'atténuer les impacts associés à l'aide de technologies connues de sorte qu'aucun effet significatif résiduel n'est anticipé.

11. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET ET COÛTS

Sous réserve des autorisations réglementaires et gouvernementales et des résultats des consultations publiques, le promoteur prévoit construire et mettre en service son réseau en 2008. Tel que déjà mentionné, les coûts d'un tel projet sont évalués à plus de 200M\$. Des études technico-économiques plus approfondies seront réalisées pour valider ces coûts.

12. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Aucune phase ultérieure n'est prévue au présent projet. Toutefois, des changements dans la situation du marché pourraient mener à l'ajout d'équipements additionnels sur le réseau tels que des stations de pompage additionnelles.

13. MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Bien que les modalités de consultation publique ne soient pas encore définitivement déterminées, il est prévu que le plan de communication inclura des rencontres avec les MRC, les municipalités, l'Union des producteurs agricoles (fédérations et syndicats de base), et tout autre organisme concerné. En plus de ces rencontres, Ultramar mettra en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer que la population soit bien renseignée et consultée sur le projet et ses impacts. Ces mesures comprendront notamment la publication d'avis dans des journaux locaux et des quotidiens largement distribués à être identifiés, le développement d'un site WEB, la tenue de séances

d'informations publiques, l'envoi de lettres aux propriétaires visés et la tenue de rencontres avec les propriétaires.

14. CERTIFICAT RELATIF À L'AVIS DE PROJET

Nous certifions que tous les renseignements contenus au présent avis de projet relatif au Pipeline Saint-Laurent sont exacts et au meilleur de notre connaissance.



Claude Veilleux, ing. & agr.
Groupe Conseil UDA inc.

Le 14 février 2005

ANNEXE

Annexe A

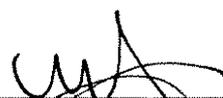
Procuration

DÉLÉGATION DE POUVOIRS SPÉCIFIQUES

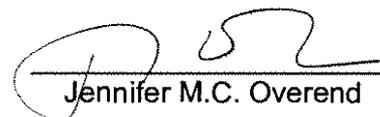
Nous, soussignés, étant des personnes autorisées à signer tous contrats pour et au nom d'Ultramar Ltée («La Société»), en vertu des règlements de la Société, déléguons à Monsieur Claude Veilleux ou Monsieur Pierre-Yves Michon de la société Groupe Conseil UDA Inc., le pouvoir de déposer, pour et au nom d'Ultramar Ltée, tous les documents nécessaires à l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de pipeline entre Québec et Montréal auprès du ministère de l'Environnement, y inclus l'Avis de projet, ainsi que tous les documents nécessaires auprès du Bureau des audiences publiques en environnement et de tout autre ministère.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé en la ville de Montréal ce 25^e jour de novembre 2004.


Témoin


Marcel Dupuis


Témoin


Jennifer M.C. Overend

ULTRAMAR LTD.

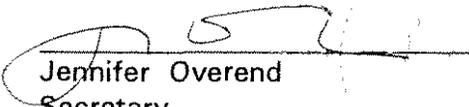
CERTIFICATE

The undersigned certifies the following to be a true and complete extract of By-law No. 1 of the Corporation regarding the execution of instruments, which remains in force as of the date hereof.

"2.01 Execution of Instruments: All documents and instruments in writing to be executed by and on behalf of the Corporation may be signed by any two of the Chairman of the Board, President, any Vice-President, the Secretary or Treasurer of the Corporation or by any person or persons designated in writing by any two of the said officers of the Corporation.

In addition, the Board may at any time and from time to time indicate who may or shall sign any particular document or instrument in writing or class of documents or instruments in writing. The corporate seal may be affixed to all documents and instruments as may be required or as may be deemed appropriate."

DATED this 25th day of November, 2004 in the City of Montreal, Province of Quebec.


Jennifer Overend
Secretary

ULTRAMAR LTD.

CERTIFICATE OF INCUMBENCY

The undersigned, Jennifer M.C. Overend, Secretary of Ultramar Ltd. (the "Corporation") does hereby certify that the following individuals are duly appointed, qualified and acting officers of the Corporation and hold the offices set forth opposite their names.

Name	Office
Jean Bernier	President
Richard Boucher	Vice President
Louis Forget	Vice President
Marcel Dupuis	Vice President/Treasurer
Christian Houle	Vice President
François Trudelle	Vice President
Ross Bayus	Vice President
Allan Rodrigues	Assistant Treasurer
Jennifer Overend	Secretary
Kar Yong	Assistant Secretary

DATED at Montreal this 25th day of November, 2004.


Jennifer Overend - Secretary

